

CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

N°

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2017 A L'ASSOCIATION EMERGENCE(S) COMPETENCES PROJETS GESTIONNAIRE DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI MPM CENTRE

Il s'agit d'approuver le versement de la subvention annuelle de l'EPCI à l'association gestionnaire du PLIE Marseille Provence Centre, "Emergence(s) Compétences Projets".

Depuis le 1er janvier 2010, la communauté urbaine est devenue organisme intermédiaire pour la gestion du FSE des trois PLIE.

Par ailleurs, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a souhaité verser son fonds de concours pour l'accompagnement à l'emploi des bénéficiaires des 3 PLIE à la communauté urbaine à partir de 2012.

La subvention de fonctionnement accordée à chacun des trois PLIE correspond donc à l'animation du Plan et aux actions qu'ils conduisent en interne, à certaines actions transverses menées par un des PLIE pour le compte des trois autres (l'égalité femmes-hommes, l'animation territoriale de l'insertion par l'économique, la prospective emploi), aux prestations d'accompagnement à l'emploi qui seront confiées par les PLIE à des opérateurs associatifs après mise en concurrence et à l'animation des clauses d'insertion dans les marchés.

Au 1er novembre 2016, 1 308 personnes étaient en parcours actif. 658 personnes supplémentaires ont été intégrées dans le courant de l'année jusqu'au 1^{er} octobre 2016, soit un total de 1 964 personnes.

A cette même date, 262 personnes ont accédé à une sortie emploi, dont 60 ont démarré une formation qualifiante, soit un total de 322 sorties positives.

Compte tenu de ce bilan et des engagements pris dans le protocole d'accord, la Métropole versera sa participation annuelle qui s'élève désormais à 1 415 000 euros, ce montant intégrant la participation du Conseil Général des Bouches-du-Rhône qui s'élève à 350 000 €. Une convention fixe les modalités de versement de cette participation.